

FEDÉCHOSSES

POUR LE FEDERALISME

1993 - 1



79

Fédéchoses - *F079*

EDITORIAL

La tragédie yougoslave offerte quotidiennement en spectacle télévisuel à l'opinion publique suscite de vives critiques à l'égard de la Communauté européenne qui n'a pas pu empêcher l'éclatement du conflit et s'avère impuissante à l'arrêter. On considère même que les positions divergentes des différents Etats européens à l'égard de la reconnaissance des sécessions croate et slovène ont largement contribué à mettre le feu aux poudres.

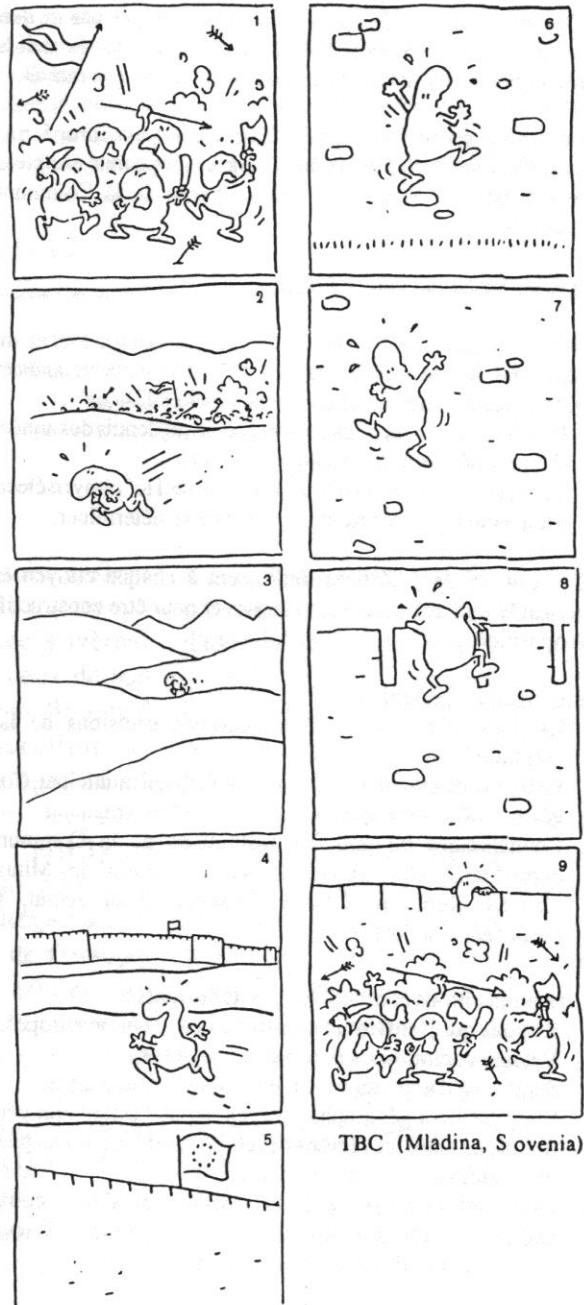
Il faut toujours garder présent à l'esprit qu'aujourd'hui l'Europe ne constitue pas un sujet politique à part entière et notamment que la Communauté ne dispose d'aucune compétence en matière de politique extérieure. Même lorsque le Traité d'Union européenne entrera en vigueur, l'Europe ne disposera que d'un embryon de politique extérieure soumise à des décisions unanimes des chefs d'Etat et de gouvernements.

Ceux qui dans cette affaire comme dans celle du déplacement de l'usine Hoover fustigent à juste titre l'impuissance de l'Europe devraient être les premiers à réclamer une véritable politique étrangère commune (comme le fait avec force et ténacité le Chancelier Kohl), une véritable politique industrielle, sociale, c'est-à-dire un gouvernement démocratique pour l'Europe.

Les institutions communautaires montrent de plus en plus leurs limites par leur incapacité à résoudre les problèmes économiques et sociaux ce qui risque de susciter un rejet de plus en plus important de la part des citoyens comme les référendum danois et français l'ont révélé.

C'est pourquoi l'Union des Fédéralistes Européens lance une campagne de "cahiers de doléances" qui sera développée dans ce numéro, afin de donner la parole aux citoyens pour qu'ils soient les promoteurs d'une véritable constitution pour une Europe dotée d'un gouvernement fédéral démocratique. Ce thème devrait être l'enjeu de l'élection européenne de 1994. Dès maintenant il convient de se mobiliser avant qu'il ne soit trop tard.

Fédéchoses



TBC (Mladina, Slovenia)

LES CAHIERS DE DOLEANCES

L'Union des fédéralistes européens présente un "cahier de doléances" en vue de la prochaine échéance des "européennes" de 1994.

L'après Maastricht peut décevoir ceux qui ont fait campagne pour le oui, il peut aussi satisfaire ceux qui ont préconisé le non.

En effet, après le 1er janvier 1993, l'Europe est toujours aussi absente vis à vis de l'atroce génocide Yougoslave, engendré par la résurgence des nationalismes.

Démantèlement et regroupement d'entreprises, telles Hoover et Grundig, prouvent que face à la concurrence internationale, l'équilibre économique d'une région ne compte pas et que les travailleurs eux-mêmes ont perdu le sens de la solidarité internationale en faisant passer d'abord leur propre intérêt.

A noter que sur ce dernier point, il s'agit d'un pays européen ayant refusé le volet social du Traité d'Union européenne (Angleterre) et d'un pays ne faisant pas encore partie de la Communauté (Autriche).

Quelles réponses donner à cela ?

Il convient de faire réfléchir et réagir le citoyen (ou tout au moins celui qui se considère comme tel) car deux tendances le conduisent à se désintéresser de la "chose publique" :

- le refus de suivre et de cautionner ceux qui depuis des années les ont trompés en se trompant eux-mêmes,
- l'imbroglio politico-juridique devant lequel le "citoyen électeur" est appelé à porter des jugements et à se déterminer.

Ces cahiers de doléances s'adressent à chaque citoyen et lui demandent de formuler ses critiques et pour être constructif, ses propositions.

Les critiques portent sur :

- La possibilité d'intervention dans les décisions de la vie publique.
- Le fonctionnement des institutions : Conseil municipal, Conseil général, Conseil régional, Parlement, Gouvernement.
- Connaissance ou non des institutions de la Communauté européenne : Commission, Parlement, Conseil des Ministres, Conseil européen, Comité économique et social, Cour européenne de justice.

Les propositions abordent les points suivants :

- Raisons qui justifient la construction de l'Union européenne.
- Valeurs communes aux peuples européens.
- Sentiment d'appartenance à une même communauté.
- Elargissement géographique éventuel de l'Union européenne.
- Solidarité entre les régions développées et les régions pauvres.
- Propositions sur le plan social.
- Domaines plus spécialement réservés au niveau européen, national ou régional. Exemples : la politique extérieure, la monnaie, la politique sociale, le logement, etc.

Ces cahiers de doléances dont la rédaction serait faite par le rapporteur du groupe consulté, seraient signés de chacun des membres du groupe.

Le résultat des réponses sera publié à quelques temps du scrutin de 1994 et devrait provoquer les candidats à mener une véritable campagne européenne et non plus franco-française comme ce fût trop souvent le cas.

Ces cahiers de doléances auront aussi préparé les esprits par une réflexion approfondie sur l'évolution des institutions européennes.

C'est ainsi que nos concitoyens devraient comprendre que si l'après Maastricht n'apporte rien de spectaculaire, c'est que le Traité n'est qu'une étape et que d'autres devront suivre afin de parvenir à un gouvernement européen, seul capable de répondre aux aspirations et aux problèmes de notre temps.

Si cette action autour des cahiers de doléances vous semble intéresser quelques amis, faites en part à l'U.E.F., 12 rue Président Carnot - LYON 69002 ; nous prendrons date pour venir animer une rencontre.

Sachez seulement que cette action doit prendre fin en novembre 1993.

René Cassier

Le Débat Fédéraliste

Cahiers Trimestriels
pour les Fédéralistes
en Europe et dans le Monde

Abonnement d'un an: 12 ECU
Abonnement de soutien: 25 ECU

Les frais de souscription annuels (en ECU ou l'équivalent en monnaie nationale) sont à régler soit par chèque international soit par virement à l'ordre de: Institut Altiero Spinelli d'Etudes Fédéralistes, c/c n. 9660, swift Address IBSP IT TM 414 Istituto Bancario San Paolo di Torino, Filiale di Pavia, Corso Cavour, 13 - 27100 Pavia (I).

Directeur responsable: Mario Albertini
Le Comité d'édition est composé par la Commission JEF/UEF.
Président: M.me Jacqueline De Groote.

Editing: Rue du Trône 98 - 1050 Bruxelles (B)
Via Porta Pertusi 6 - 27100 Pavia (I)

HOOVER / GRUNDIG et autres thèmes

L'opinion française vient de s'émouvoir à propos des projets de transferts en Ecosse et en Autriche respectivement des entreprises Hoover et Grundig, provoquant un chômage supplémentaire dans des régions déjà lourdement affectées par la crise. Les anti-européens professionnels et émotionnels y ont trouvé une motivation supplémentaire dans leur combat rétrograde et ont dénoncé le laxisme communautaire. Nous voudrions remettre les choses au point et rappeler quelques faits et quelques principes.

Tout d'abord il est vrai que des entreprises cherchent à se délocaliser vers des pays où les coûts de production sont plus faibles, l'exemple le plus connu est celui de l'habillement. Ainsi en l'espace de quelques années le Maroc est devenu le premier fournisseur d'habillement de la France, devançant l'Italie. Les délocalisations d'entreprises n'ont pas attendu la construction européenne et on se souvient du départ mouvementé de l'usine Rémyton à Caluire dans la banlieue de Lyon bien avant le marché unique et le Traité de Maastricht. Toutes les régions françaises cherchent par exemple à attirer des entreprises pour assurer leur développement. Un exemple symptomatique est celui de l'Italie où la DATAR (délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale) a ouvert des bureaux à Milan, de même que la Région Rhône-Alpes, la Lorraine, l'Auvergne et la Bretagne. Au printemps 1992, la Région Rhône-Alpes a organisé un vaste forum à Turin pour inciter les entreprises piémontaises à venir s'installer en France où les services publics fonctionnent, où l'énergie est abondante et à bon marché, où les coûts salariaux sont inférieurs de l'ordre de 25 % aux coûts italiens et où les procédures administratives et sociales sont beaucoup plus légères. Le grand quotidien turinois *La Stampa* résumait cette opération par le titre significatif "Patrons, réfugiez-vous en France".

Lorsque des entreprises extra européennes cherchent à s'implanter en Europe, c'est à une lutte impitoyable que l'on assiste à coups d'avantages fiscaux et financiers pour emporter la décision, pensions à EURODISNEY, EURONEWS et à des implantations de SONY en Normandie ou DAEWO (coréen) à Longwy.

Dans le cas britannique, l'implantation s'affirme très attractive dans la mesure où les salaires y sont beaucoup plus bas que dans la plupart des autres pays européens à l'exception du Portugal et de la Grèce. Cet avantage absolu est accru par une livre sterling en pleine débandade, débandade dont bénéficient par exemple les constructeurs automobiles japonais comme NISSAN implantés en Grande-Bretagne.

Ce qui est choquant dans le cas de HOOVER c'est que

cet avantage provient en grande partie d'une négation des droits sociaux les plus élémentaires comme le maintien du revenu en cas de maladie. On se croirait revenu au milieu du dix-neuvième siècle. Cette affaire n'est qu'une triste illustration du principe du chacun pour soi qui semble s'être emparé des esprits au cours des deux dernières années. Si chacun veut résoudre ses problèmes en aggravant ceux du voisin à coups de bradages sociaux ou de dévaluations compétitives comme le propose Monsieur Philippe SEGUIN, nous finirons tout simplement par un retour à la situation que nous avons connue avant la deuxième guerre mondiale... La faute principale de cet état de choses en revient à nos gouvernements qui ont accepté une clause d'exception britannique à la bien timide charte sociale attachée au Traité de Maastricht. Il fallait absolument refuser cette dérogation comme il fallait ne pas céder aux exigences de John MAJOR au sommet d'Edimbourg en décembre dernier. Si un pays veut revenir au Moyen-Age nous ne pouvons pas l'accepter dans la Communauté et dans ce cas là l'intérêt de s'implanter sur son territoire disparaîtra puisque les produits qui y seront fabriqués n'auront pas un libre accès au marché communautaire.

Ce qui caractérise cette situation est la lâcheté et l'impéritie de nos gouvernants mais ils ne sont pas seuls en cause. Il est consternant d'observer que c'est grâce à ce problème HOOVER que des syndicalistes français et écossais ont pu se rencontrer... dans les bureaux de la Commission. A quand un vaste mouvement syndical novateur exigeant des conventions collectives européennes, des droits minimaux qui ne nient pas les spécificités nationales ou professionnelles.

Dans ce pénible dossier la Commission est exempte de tout reproche, les délocalisations envisagées ne bénéficient pas des contributions du Fond Européen de Développement Régional ou d'encouragement quelconques. Ce sont les gouvernements nationaux qui sont fautifs, quant aux syndicats ils ne peuvent pas à la fois continuer les combats du siècle passé et se plaindre de voir leurs effectifs fondre comme neige au soleil.

Professeur Jacques R. Fayette

REVUE DE PRESSE

Interrogé par Francis BROCHET dans *Le Progrès* du 23 janvier 1993, René MONORY, Président du Sénat, répond à une question sur la réaction de certains citoyens français lors du référendum européen :

"Une réaction nationaliste et corporative. Ne sachant d'où venait le mal, on a pris l'Europe comme bouc émissaire, alors qu'on sait bien que l'Europe est notre seule porte de sortie. Il n'y aura pas de reprise de la croissance tant que nous n'aurons pas fait la monnaie unique, s'il le faut avec seulement quelques pays : le Bénélux, l'Allemagne et la France".

Le non suisse au référendum européen

Le refus d'un pays fédéraliste

Qui pourrait prétendre que la Suisse n'est pas ouverte sur l'Europe et sur le monde ?

Le groupe helvétique NESTLE ne fait pas plus de 3 % de son chiffre d'affaires sur le marché suisse, Genève et Zürich sont des places financières liées à celles du monde entier. Et pourtant les Suisses ont répondu non à un rapprochement vers la Communauté ! Les explications ont porté sur la différence entre les Alémaniques qui ont voté non, et les Romands. Mais comment les Alsaciens, eux aussi voisins de l'Allemagne, ont-ils fait pour que l'Alsace soit la région française ayant obtenu le plus fort pourcentage de OUI au référendum sur le Traité de Maastricht ? Les commentateurs reprennent alors les analyses déjà très contestables du débat français : les milieux économiques, arbitrairement qualifiés d'électorat évolué, auraient été les plus pro Maastricht, et la même signification est attribuée au vote romand. En fait, s'il est vrai que les puissants financiers de Zürich ont voté OUI à l'EEE, l'ensemble des Alémaniques sont au moins aussi développés que les Romands.

Quant à l'éveil intellectuel, la différence des cultures ne signifie pas la supériorité de l'une plutôt que celle de l'autre : MUSIL, comme l'auteur de "Mars" et comme celui de "La vieille dame indigne" et bien d'autres phares de la culture européenne, sont alémaniques. Le journal "La Suisse" est très résolument européen, la "Neue Zürcher Zeitung" l'est autant que le "Journal de Genève".

Nous proposons donc une explication qui rejoint certains refus français, notamment celui de Maurice ALLAIS : et si les Suisses avaient refusé Bruxelles au nom du fédéralisme ? Les institutions communautaires actuelles ne sont pas inspirées par le fédéralisme, c'est le moins que l'on puisse dire.

La vocation fédérale assignée à l'Europe par Robert SCHUMAN dans sa déclaration historique du salon de l'horloge a été supprimée dans le texte du Traité de Maastricht. Le Parlement européen ne détient que des pouvoirs limités. Le dernier mot appartient aux représentants des Etats souverains. La Commission, même si elle joue effectivement un grand rôle, doit s'incliner quand le Conseil refuse ses propositions. Le peuple européen n'est pas reconnu comme tel et n'a pas le droit d'initiative référendaire. Malgré l'avancée prévue par Maastricht, les compétences essentielles manquent encore à Bruxelles dans les domaines de la défense, de la politique extérieure, de l'environnement ou de la monnaie. Le vote à la majorité ne suffit pas forcément pour consacrer une décision. La réglementation bruxelloise attire vers la Communauté des directives impératives dont nombre d'entre elles devraient rester à l'échelon national ou régional. La réglementation bruxelloise connaît une dérive qui applique à l'envers le principe de subsidiarité en empiétant sur les compétences locales. De ce fait résulte un fossé entre Bruxelles et l'opinion publique européenne, si bien que le citoyen se sent éloigné de ce qu'il considère, sans doute à tort, comme un Super-Etat.

Au contraire, qui pourrait nier que la Confédération helvétique, même si elle s'appelle ainsi, est une vraie Fédération et représente même le modèle le plus approché du fédéralisme ? En conséquence, la démocratie suisse est une démocratie de proximité. Les pouvoirs des cantons sont reconnus, même le "demi-canton" d'Appenzell (1), cas limité aux dimensions de l'agora grecque sans être pour autant exemplaire puisque le vote des femmes y fut trop longtemps interdit !

A cette remarque près, nous sommes bien dans une démocratie de proximité, caractéristique du fédéralisme. Le pouvoir fédéral pratique la vraie subsidiarité, celle qui garde les décisions au niveau du terrain. Les cantons disposent de compétences étendues dans le domaine du droit des personnes.

L'impôt est levé par les cantons, qui le reverse au pouvoir fédéral après avoir gardé sa quote part. C'est aussi le canton qui délivre la nationalité suisse à l'étranger qui la demande ; comme on l'a bien vu lors du référendum sur l'EEE, une majorité des citoyens ne suffit pas toujours ; encore faut-il la majorité qualifiée des cantons eux-mêmes.

Remarquons aussi que le référendum populaire est couramment pratiqué, quatre langues sont parlées : le français, l'allemand, l'italien et le romanche (seules les trois premières sont officielles), le pouvoir exécutif est collégial et le Président du collège ne l'est que pour un an. Celui-ci n'a d'ailleurs pas de prérogatives particulières, sauf celle d'une prépondérance en cas de partage de voix à égalité des votants. Son rôle est essentiel, celui de porte-parole et pendant son mandat, il ne se distingue des autres collègues que par la soumission à une interdiction de sortie hors des frontières.

Dans ces conditions, nous avons assisté à un choc entre deux philosophies politiques : celle des confédérés du pacte d'URI, SCHWYZ et UNTERWALD se liant en 1291 par un serment de défense mutuelle d'une part, et d'autre part la tradition des légistes de Philippe le Bel inspirée du droit romain, poursuivie par la monarchie absolue puis par le jacobinisme bonapartiste et aboutissant à l'Etat-Nation.

Ne nous étonnons donc pas que les fédéralistes helvétiques aient voté non.

Denys BANSSILLON
Membre du Bureau du MFE

(1) Ménagères qui aimez les fromages à pâtes cuites, à l'Appenzell préférez le Fribourg, d'ailleurs plus fruité.... ou bien le Comté !

(article tiré de Défi pour l'Europe - janv. fév. 1993)

L'Europe musclée de Kohl

Le chancelier allemand Helmut Kohl a prononcé hier soir un long et vigoureux plaidoyer pour une construction européenne plus énergique, laissant transparaître certaines inquiétudes à quelques jours du premier anniversaire du traité de Maastricht.

A l'occasion d'un dîner à la Haye en présence du Premier ministre néerlandais Ruud Lubbers, M. Kohl a martelé quelques messages sur le rythme ou la substance même de la construction européenne telle que définie par les Douze à Maastricht en décembre 1991. *"Nous devons tout faire pour développer une politique étrangère et de sécurité communes (PESC), qui mérite vraiment ce nom. Si nous nous laissons diviser les uns les autres par nos intérêts de politique étrangère, alors l'Union court le risque du déchirement"*, a averti le chancelier.

Helmut Kohl s'est également attaché à souligner que le fameux principe de la subsidiarité, sur lequel les Douze avaient planché lors de la réunion de Birmingham l'automne dernier, *"ne devait pas rester sur le papier"*, sinon *"nos citoyens seront de plus en plus étrangers à cette Communauté"*.

Le chancelier a de nouveau réclamé un plus grand contrôle démocratique des institutions européennes, le but étant de faire du parlement européen de Strasbourg un *"centre de décision à part entière"*.

Helmut Kohl a aussi fortement insisté sur le lien dans la marche à l'Union entre le volet politique et le volet économique et monétaire, condition indispensable si l'on veut *"assurer de façon irréversible le processus d'Union"*.

"Le concept même de Maastricht ne peut réussir que si nous développons de façon conséquente les deux versants du traité", a-t-il poursuivi.

Le Progrès - mardi 26 janvier 1993

Devant l'assemblée du Conseil de l'Europe

M. Helmut Kohl a plaidé pour une véritable politique étrangère commune des Douze

M. Helmut Kohl a réaffirmé, jeudi 2 février, devant l'assemblée du Conseil de l'Europe, la volonté de son pays d'œuvrer pour une politique étrangère et de sécurité commune à la CEE *"qui mérite vraiment ce nom"*. *"C'est le seul moyen de prévenir les crises avec une plus grande efficacité"*, a affirmé le chancelier allemand et d'influencer d'une manière plus active les événements qui menacent la paix.

Regrettant que l'Allemagne n'assume pas encore ses *"responsabilités internationales"*, M. Kohl a déclaré : *"La guerre horrible qui sévit dans l'ancienne Yougoslavie tout comme les foyers de crise qui existent dans d'autres régions d'Europe de l'Est ou du Sud-Est (...) suffisent à montrer que seule une politique commune peut nous préserver d'une instabilité durable."*

Le Monde - jeudi 4 février 1993

EDITORIAL

De l'Union et de la coopération confédérale

Si l'élargissement de la Communauté est une des priorités de la présidence danoise, le Parlement européen y a réfléchi et a abouti à une double conclusion (Rapport de M. Klaus HÄNSCH - Soc., D - adopté par 204 voix contre 86 et 36 abstentions).

Il faut réformer les institutions car à seize, dix-huit, vingt ou vingt-cinq, l'on ne peut fonctionner avec les mêmes structures qu'une Union à douze. Parallèlement, si l'on veut relever les défis qui se présentent, il faut créer un ordre global à l'échelle de l'Europe, dont l'Union européenne serait le moteur. S'élargir à d'autres ? Oui, mais l'Union européenne ne pourra le faire que si elle se transforme en une Union dotée de structures fédérales et de compétences limitées, mais réelles. Le Parlement demande donc la convocation d'une conférence intergouvernementale sur ce point avant 1996 et avant toute décision quant à l'élargissement. Comme réformes institutionnelles, il propose notamment que le Conseil soit transformé en une deuxième Chambre législative, véritable Chambre des Etats siégeant à côté du Parlement européen. La présidence du Conseil devrait être redéfinie, c'est-à-dire respecter le principe de l'égalité des Etats membres, mais aussi tenir compte des exigences croissantes de « présence et de continuité » que comportera la représentation de l'Union à l'étranger. La Commission doit devenir l'exécutif de l'Union européenne et conduire les affaires conformément aux lois de l'Union, selon les orientations arrêtées par le Conseil ; elle doit voir sa capacité politique d'intervention et sa responsabilité devant le Parlement renforcées. Son Président veillera à une représentation équilibrée de tous les Etats membres dans la composition de la Commission. Le Parlement, lui, doit participer, à égalité de droits et de pouvoirs avec le Conseil, à tous les aspects

de l'activité législative de l'Union et émettre des avis conformes sur toutes les décisions fondamentales de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC). Quid des langues ? Il faut reconnaître aux langues des Etats membres le statut de langues officielles de l'Union et conclure un accord sur l'utilisation technique des langues de travail. Parallèlement au renforcement et à la démocratisation de son propre système institutionnel à caractère fédéral, le Parlement demande que l'Union mette en place un « système de coopération confédérale européenne » qui pourrait constituer un cadre européen global où se régleraient certains problèmes à l'échelle de l'Europe, comme la préservation de la sécurité, la maîtrise des mouvements migratoires, la sécurité de l'approvisionnement en énergie, la prise en charge de certaines missions dans les domaines de la protection de l'environnement et de la santé, de la lutte contre la criminalité ou du respect des droits de l'homme et des minorités. A ce système participeraient le Conseil de l'Europe et la CSCE. Les Etats-Unis, le Canada, la Russie, d'autres Etats de l'ancienne URSS, la Turquie, les Etats de l'Espace méditerranéen non-européens pourraient également y participer dans certains domaines et selon des modalités adaptées à chaque cas. En effet, cette coopération confédérale européenne ne serait pas une confédération classique uniforme et globale mais se présenterait sous la forme de plusieurs confédérations qui auraient chacune des finalités sectorielles ou régionales relevant de divers secteurs (environnement, énergie-recherche,...), l'Union européenne devant jouer un rôle moteur dans la constitution de ces confédérations. ■

UNE ITALIE UNIE DANS UNE EUROPE UNIE

Une approche fédéraliste du problème du redressement de l'Italie

Au début des années 80, avec l'élection directe du Parlement européen et l'approbation du Système Monétaire Européen, l'Europe a pu surmonter la crise dans laquelle elle se trouvait et reprendre son chemin vers la Fédération européenne. Cependant, il n'y a que la création définitive de celle-ci qui puisse consolider les résultats atteints et faire de l'Europe un facteur essentiel pour la construction de la sécurité et de la paix, un propulseur de la solidarité entre le Sud et le Nord de la planète, une entité nécessaire pour gagner le défi de la redistribution des ressources de façon équilibrée et poursuivre la sauvegarde écologique, tout en permettant aux Européens de vivre dans une zone de développement et de bien-être.

Par l'approbation du projet de Traité sur l'Union Européenne qui s'est faite en 1984 sur initiative d'Altiero Spinelli, le Parlement européen a indiqué la voie à suivre. Les gouvernements européens, d'abord avec l'Acte Unique en 1985 et ensuite avec le traité de Maastricht, ont donné une réponse insuffisante au défi lancé par l'histoire.

Le débat qui s'est ouvert entre les citoyens européens à l'occasion de la ratification du traité de Maastricht a montré combien sont insuffisants, par rapport aux attentes du peuple européen, les accords signés par les gouvernements au niveau des aspects politiques, institutionnels, économiques et sociaux du traité. L'échéance prévue par le traité de Maastricht d'une révision en 1996 doit donc être avancée et la campagne pour les élections européennes de 1994 doit permettre aux forces politiques et aux citoyens d'indiquer clairement les propositions en matière de renforcement institutionnel et de dépassement du "déficit démocratique" des institutions européennes.

* * * *

La perspective de l'Union Economique et Monétaire décidée à Maastricht a placé l'Italie face au dilemme d'affronter avec décision sa propre crise économique et institutionnelle ou de "sortir" de l'Europe.

L'Italie risque ainsi d'être un obstacle au processus d'unification européenne, commencé justement avec le Manifeste rédigé à Ventotene pendant la Deuxième Guerre mondiale. Guérir l'Italie est donc l'objectif à atteindre dans les plus brefs délais.

Aux autres pays européens déjà en mesure de participer à l'Union monétaire, l'Italie doit demander d'avancer au 1er janvier 1994 la troisième phase prévue par le traité concernant l'institution de la monnaie unique européenne et elle doit adopter un "plan européen de redressement" qui lui permette d'être un membre de l'Union à part entière au plus tard au 1er janvier 1997.

C'est seulement à ces conditions que l'élection européenne de 1994 sera l'occasion pour les Européens de décider des formes et des objectifs qui devront être donnés à l'Union européenne.

La sécurité et le bien-être des citoyens italiens sont en question et la responsabilité des forces politiques italiennes est totale.

Un échec de l'objectif entraînerait les forces politiques vers la dissolution et situerait le pays face à une crise qui pourrait mettre en danger la cohésion nationale elle-même.

Les partis qui ont conduit l'Italie depuis la Résistance jusqu'au seuil de la Fédération européenne doivent, aujourd'hui comme autrefois, avec la pleine conscience du défi à affronter, constituer un "Pacte pour une Italie unie dans une Europe unie" qui prévoie, en tant que moments essentiels :

A/ L'adoption d'un "programme d'assainissement économique" qui permette à l'Italie d'être un membre de l'union à part entière, au plus tard d'ici 1997. Ce "programme d'assainissement" devra tout particulièrement se donner comme objectif la réduction rapide du déficit des dépenses publiques en trois ans, pour atteindre l'équilibre en 1995 de façon à respecter pleinement, en 1997, tous les paramètres du traité de Maastricht. Cet objectif doit être poursuivi par des mesures qui, en éliminant les gaspillages, les manques de rentabilité, les distorsions et les privilèges, soient caractérisées par la solidarité sociale et territoriale, l'égalité, la sauvegarde écologique et environnementale, le développement de l'instruction et de la valorisation des nouvelles générations. Le "Programme d'assainissement" doit en plus se valoir des expériences des autres membres de la Communauté dans les différents secteurs et permettre de convertir, dans les plus brefs délais, la dette publique italienne en titres libellés en ECU, offerts par libres souscriptions. Le "Programme d'assainissement", après l'approbation du Parlement italien, devra être présenté à la Communauté européenne et au Parlement européen, pour rendre crédible l'engagement de l'Italie à "réintégrer" l'Europe à part entière.

B/ L'approbation par le Parlement italien des réformes institutionnelles indispensables pour rendre compatible, avec la participation à la Fédération européenne, le système politique institutionnel et administratif italien, y compris l'adoption du fédéralisme aussi bien sur le plan institutionnel que sur le plan fiscal, ce dernier étant entendu comme un critère régulateur de la distribution des ressources entre l'Etat, les régions et les autres organismes locaux.

C/ Une action décisive pour combattre la criminalité organisée, avec l'intervention d'Interpol, également prévue par le traité de Maastricht.

* * * *

Parallèlement, les partis conscients de l'étroite interdépendance entre la crise institutionnelle et économique italienne et européenne, doivent également s'engager à promouvoir :

- l'initiative du gouvernement italien en faveur de l'attribution de la part du Conseil européen au Parlement européen de la tâche d'élaborer, en collaboration avec les Parlements nationaux, un projet de constitution fédérale européenne à soumettre à l'approbation des citoyens européens,
- l'adhésion de l'Italie à la proposition d'avancer l'Union monétaire à 1994 pour les pays pouvant y adhérer,

- l'adoption par le Parlement européen, en vue de l'adoption par la suite du Conseil européen, d'une loi électorale européenne uniforme qui entrerait en vigueur déjà à partir de l'élection de 1994,

- la réorganisation de sa propre structure pour pouvoir participer à la formation de véritables partis européens sur une base fédérale, rendus nécessaires par le transfert de pouvoir en faveur de la Fédération européenne.

Il s'agit d'une déclaration du Movimento Federalista Europeo de novembre 1992 traduite de l'italien par Ivana Graziani

LUDO DIERICKX SANCTIONNÉ

Au mois d'octobre 1992, à l'occasion du débat sur l'approbation du Traité de Maastricht dans la commission sénatoriale belge de la réforme des institutions, Ludo Dierickx, sénateur du groupe Agalev, s'est vu retirer par son parti le droit de vote parce qu'il a défendu le Traité, alors que son parti voulait le dénoncer.

Il s'agit d'un fait très grave, qui n'a manqué d'attirer l'attention de la presse: selon le greffier du Sénat, il n'est jamais arrivé qu'un Sénateur ait été sanctionné par son parti à cause d'un vote émis dans une Commission du Sénat. Nulle part, en outre, un homme politique a été sanctionné à cause de son attitude à l'égard du Traité de Maastricht.

Cette sanction est une expression très claire de l'attitude d'une certaine partie de la classe politique belge, envers les contenus fédéralistes que Ludo Dierickx, qui est un ancien militant UEF, a toujours donné à son engagement politique. Il suffit de rappeler la lutte qu'il a menée en 1989 pour obtenir en Belgique la convocation d'un référendum sur l'Union européenne, suivant l'exemple du référendum italien. A cette époque aussi son parti avait considéré son initiative avec très peu de faveur (la candidature même de Dierickx aux élections européennes avait été mise en discussion à cause de son engagement sur le référendum).

Au cours du débat sur le Traité de Maastricht, Dierickx, tout en exprimant des réserves sur les insuffisances du Traité, l'a défendu sur la base de motivations partagées par les fédéralistes européens. Dans le texte de son intervention, en effet, Dierickx avait souligné que: "Même si la CE souffrira toujours d'un déficit démocratique important et que trop de décisions seront encore prises à huis clos par le Conseil des Ministres, le PE acquiesce par le Traité de Maastricht tout de même un nombre accru de compétences: dans nombre de domaines le Parlement pourra refuser son approbation lorsque ses souhaits (amendements) ne sont pas pris en compte par le Conseil des Ministres (procédure de co-décision et de l'avis conforme)". A propos de l'Europe esquissée par le Traité, il avait dit, en outre: "Ce n'est pas une parfaite démocratie, mais il faut reconnaître que jamais dans l'histoire on n'a atteint un tel niveau de démocratie parlementaire ouverte, supranationale, multiculturelle et multilingue". Il s'était donc terminé par ces mots: "Quelle espérance de réduire les foyers de conflit dans le monde si la construction européenne s'effondre? L'on accepte souvent comme postulat que les conflits entre Nations sont dans la nature des choses et qu'ils ont un caractère éternel. La CE et le PE prouvent l'inanité de ce point de vue. Qu'un jour Allemands, Français, Anglais et Italiens se retrouveraient au sein d'un parlement démocratique apparaissait une utopie (plus impensable que celle de Marx et de Lénine) dans la première moitié de ce siècle (le siècle dans lequel nous vivons); pourtant cela semble possible. Aujourd'hui quel espoir pour les citoyens de Yougoslavie, du Proche-Orient, des pays de la CEI, pour les Touaregs, pour les Kurdes, ... si le projet européen échoue? Qu'advient-il si la Communauté européenne, et tout son acquis, en arrivait à se disloquer? ... Soyons donc logiques et ayons la lucidité de constater le caractère révolutionnaire de certaines dispositions du Traité de Maastricht, si l'on se place bien évidemment dans une perspective historique".

ECHOS DU PARLEMENT EUROPEEN

L'agence Europe a publié le texte d'une lettre du président du groupe socialiste au Parlement européen, Jean-Pierre Cot, dont nous trouvons le contenu particulièrement intéressant :

"Monsieur le Président, Madame, Messieurs les Commissaires, L'Europe souffre d'un manque de démocratie. Les institutions européennes sont perçues par nos citoyens comme distantes, bureaucratiques, irresponsables. Le Traité de Maastricht apporte un commencement de réponse au problème du déficit démocratique. Mais les difficultés soulevées par sa ratification montrent l'insuffisance des solutions proposées et la nécessité d'agir vite.

Or, il est possible d'améliorer le fonctionnement démocratique de nos institutions sans toucher aux Traités. La commission en a donné l'exemple en proposant, sans attendre la ratification du Traité de Maastricht, d'appliquer le principe de subsidiarité à une série de textes adoptés ou en cours d'adoption.

La même démarche peut être adoptée en matière de transparence et de démocratie. Il appartient à la Commission nouvellement désignée de le vouloir, de le décider.

Le Groupe Socialiste propose que la Commission s'engage lors du débat d'investiture, sur quatre mesures qui constitueraient à nos yeux autant de progrès dans la voie de la transparence et de la démocratie :

1. à retirer automatiquement tout texte de proposition de loi faisant l'objet d'un vote négatif par le Parlement européen. Il est inconcevable que, dans une démocratie, une loi puisse entrer en vigueur quand elle a été rejetée par un parlement démocratique élu,
2. à reprendre à son compte tout amendement voté par la majorité des membres effectifs du Parlement. Une démocratie où on peut ignorer le vote des amendements à ses lois par son parlement n'est pas digne de ce nom,
3. à présenter ses propositions et ses décisions d'importance générale d'abord devant le Parlement ou ses organes. Il n'est pas acceptable que les informations données à la presse priment sur le dialogue entre le Parlement et la Commission,
4. à recourir d'abord, en ce qui concerne la subsidiarité, à l'avis du Parlement, avant de retirer des projets ou avant de proposer le retrait des règlements déjà adoptés, d'après les procédures indiquées dans les Traités.

Au mois de février doit se tenir le débat sur le programme de travail de la nouvelle Commission, débat suivi d'un vote auquel le Parlement a annoncé qu'il donnerait valeur d'investiture. Ce débat pourrait être l'occasion pour la Commission de prendre un engagement solennel, qui serait de nature à établir des relations de confiance entre nos deux institutions.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Madame, Messieurs les Commissaires, l'expression de mes sentiments démocratiques.

Jean-Pierre Cot"

Identités nationales et Citoyenneté européenne

L'Europe dans son ensemble se trouve aujourd'hui plus que jamais confrontée à la question de son identité politique en regard de la pluralité de ses identités culturelles nationales.

Est-il possible de dépasser le principe nationaliste qui postule qu'à une identité culturelle donnée (voire même une identité ethnique) doit correspondre un seul et même toit politique - un seul Etat ? Peut-on faire advenir en Europe une identité politique *post-nationale*, une citoyenneté qui concilie unité politique avec pluralité des identités culturelles nationales ?

Cette question n'est pas seulement d'un intérêt théorique ; elle est aussi d'une extraordinaire et tragique actualité.

Elle concerne au premier chef l'Europe communautaire. Le débat sur la ratification du traité de Maastricht et les difficultés rencontrées, montrent que la citoyenneté européenne reste largement à construire et que sans participation démocratique des citoyens les institutions européennes tourneront à vide. L'Europe communautaire est en manque d'identité politique. Mais comment créer cette identité politique qui ne soit pas un nouveau nationalisme ?

L'Europe entre Maastricht et Sarajevo

On mesure toute l'importance de l'enjeu au regard de ce qui se passe en Europe orientale.

A l'Est du continent européen, la question de l'identité politique prend une dimension véritablement tragique : avec l'effondrement de l'empire communiste, on assiste à une *régression ethno-nationaliste* qui se traduit par un éclatement politique.

L'horrible notion de « purification ethnique » qu'applique Milosevic en ex-Yougoslavie relève de cette logique ethno-nationaliste : à une ethnie et une culture données doivent correspondre un territoire et un Etat. On mesure les dangers de cette logique ethno-nationaliste appliquée à l'Europe centrale et orientale ! En laissant se dérouler une guerre ethnonationaliste à leurs portes, en laissant se constituer par le fait accompli une « Grande Serbie », les européens de l'Ouest ont pris le risque de créer un précédent : gare à la contagion du virus de la « purification ethnique » !

Maastricht/Sarajevo : on pourrait ainsi résumer, avec ces deux noms de villes symboliques, les deux forces politiques contradictoires qui sont à l'oeuvre aujourd'hui sur le continent européen.

Identité nationale et Citoyenneté

Avant de s'interroger sur l'identité politique de l'Europe, il importe au préalable d'examiner la généalogie de l'Etat-Nation et le lien Citoyenneté/identité nationale.

Selon Ernest GELLNER¹, l'Etat-Nation est une invention moderne : c'est l'avènement du capitalisme marchand et surtout la révolution industrielle qui, parce qu'ils supposaient la constitution d'espaces culturellement homogènes, en auraient été le moteur principal ; On assiste bien en Europe occidentale à la mise en oeuvre d'une politique d'homogénéisation culturelle qui découle du principe d'adéquation entre unité politique et uniformité culturelle.

A cet égard, l'Etat-Nation français est particulièrement exemplaire d'une construction politique sur ce modèle.

L'autorité étatique a mis en place un système politique centralisé ainsi que des systèmes éducatifs d'uniformisation culturelle : A travers l'armée et l'école, l'Etat a imposé une seule langue et une seule culture là où co-existaient une myriade de langues et de cultures régionales. D'où des pratiques ethnocidaires souvent violentes.

Mais cette analyse de la dimension « fonctionnelle » de l'Etat-Nation n'explique pas tout. On ne comprendrait pas le « succès » du statonationalisme sans prendre en compte qu'il a précisément coïncidé avec la révolution démocratique. Avec l'avènement de la République en France en 1789, un lien politique nouveau se crée qui identifie *Citoyenneté* et *Identité nationale*, *Démocratie* et *Nation*. Avant de critiquer cette conception républicaine du nationalisme, il faut d'abord bien mesurer qu'elle constitue un progrès par rapport à l'ethno-nationalisme

dont nous voyons les ravages encore aujourd'hui. L'appartenance nationale n'est plus fondée sur les liens du sang (l'appartenance à une ethnie) ; elle ne se limite pas non plus à l'appartenance à un sol, une culture ou une langue. Il y a une dimension universelle dans la conception républicaine de l'identité nationale : un révolutionnaire français disait ainsi en 1789 que les démocrates du monde entier étaient « de droit » des citoyens français !

Le problème est que cette conception républicaine a perdu sa dimension universaliste et que la « Nation souveraine » a fini par fonctionner comme un mythe : suprême hypocrisie, l'Etat a fait prévaloir la « raison d'Etat » sous couvert d'universalisme (politique colonialiste en Afrique, politique de puissance en Europe) et s'est substitué largement au « peuple » pour parler au nom de la « Nation ». En ne reconnaissant pas la pluralité au sein de la Communauté politique, on a légitimé des pratiques ethnocidaires et vider la démocratie de sa substance. Les fédéralistes (notamment SPINELLI²) ont montré comment la logique de la « raison d'Etat » des Etats-Nations européens avaient mené à deux guerres mondiales en Europe.

Agonie de l'Etat-nation et retour des passions nationalistes

En suivant l'analyse de GELLNER, l'Etat-Nation apparaît clairement, en cette fin de siècle, comme une forme politique dépassée du point de vue fonctionnel³.

Face à la globalisation mondiale de l'économie, les Etats-nations perdent progressivement leurs pouvoirs de régulation : ils ne contrôlent plus les flux de richesses, de technologies ou de savoirs qui sont régulés par les entreprises transnationales de la « triade » Europe/Etats-Unis/Japon. Comme le montre Ricardo PETRELLA⁴ dans une étude de la cellule FAST de la Commission européenne, les entreprises transnationales obéissent de moins en moins à des logiques « nationales » et de plus en plus à des logiques qui leur sont propres.

Face aux problèmes globaux (effet de serre et pollution planétaire, accroissement démographique, etc.), les Etats-nations apparaissent également impuissants. Aux problèmes globaux devraient correspondre des formes de régulations politiques globales (à l'échelle continentale et mondiale); or ces formes de régulations politiques globales font aujourd'hui largement défaut.

Mais la mondialisation de l'économie et des modes de consommation, semble induire paradoxalement un repli identitaire et un retour des passions ethno-nationalistes; Comme si à l'heure du «village planétaire», il y avait une perte généralisée des points de repères et un besoin de se raccrocher à une identité collective «première».

Citoyenneté européenne et identité postnationale

Toute la difficulté de l'entreprise communautaire réside en ceci: arriver à concilier unité politique et pluralité culturelle.

L'entreprise est d'autant plus difficile qu'il ne peut s'agir de créer une sorte d'Etat-Nation à l'échelle supranationale; une telle démarche aboutirait, à terme, à abolir la pluralité d'identités culturelles nationales qui co-existent en Europe; ce serait reproduire à un échelon continental une logique proprement *nationaliste*.

Le système institutionnel est déterminant. Parce qu'il reconnaît la pluralité au coeur même du système politique et qu'il organise des légitimités politiques différentes, le fédéralisme est peut-être l'un des seuls principes politiques qui, de par sa structure institutionnelle, puisse permettre de concilier unité politique et pluralité culturelle.

Encore faut-il ne pas se tromper de «modèle» fédéral. Le fédéralisme américain ne me semble pas vraiment pertinent pour l'Europe: Les Etats-Unis se sont progressivement transformés en Etat-Nation, malgré leur structure fédérale. L'Allemagne fédérale et la Suisse présentent plus d'intérêt pour l'Europe. Ce sont des fédéralismes véritablement décentralisés qui limitent la tendance naturellement centralisatrice de la technocratie centrale et garantissent les identités régionales ou «cantonales». La fédéralisation de la structure institutionnelle communautaire s'impose donc.

Au delà de la seule question des procédures, il est essentiel que les européens puissent partager, à défaut d'une identité «nationale», une même culture politique. Cette culture politique devrait se fonder sur un «patriotisme constitutionnel» européen qui nécessite pour prendre naissance une véritable participation démocratique. C'est dans le manque de participation démocratique que réside l'un des plus grands risques pour la Communauté à l'heure actuelle.

A Maastricht, au lieu de susciter un large débat public européen en adoptant une véritable «Constitution européenne», les Douze ont accouché d'un traité élaboré selon les procédures de la diplomatie classique. Cette méthode de la négociation secrète est choquante pour un texte qui est de facto une sorte de charte constitutionnelle de l'Europe. Comment s'étonner alors qu'appelés à ratifier un texte qui leur est imposé, certains peuples européens manifestent leur mauvaise humeur!

L'élaboration d'une Constitution par une constituante parlementaire associant les Parlements d'Europe (Parlement européen et Parlements nationaux) et ratifiée par un référendum européen serait une occasion inespérée de susciter un véritable espace public européen. C'est dans un tel espace public de discussion que s'élaborera une véritable citoyenneté européenne. Celle-ci implique une véritable démocratie participative à tous les échelons politiques; elle implique également un changement de culture politique qui valorise la multi-appartenance, la tolérance et l'esprit critique. C'est aussi la tâche des institutions européennes d'encourager cette culture de la pluralité (en favorisant le multilinguisme, les échanges universitaires, etc).

Ce qui se joue dans la construction européenne est donc d'une importance majeure: il s'agit de créer un nouveau lien politique. En cela la construction européenne a une valeur exemplaire qui dépasse ses seules limites géographiques.

Encore faudrait-il commencer par ne pas laisser triompher à Sarejevo une barbarie qui replonge l'Europe dans une ère moyen-âgeuse...

Stéphane Martayan
Vice Président JEF

1. Voir E. GELLNER *Nations and nationalism*, Oxford, B. Blackwell, 1983.
2. voir notamment:
 - Altiero SPINELLI & Ernesto ROSSI, *Le Manifeste de Ventotene*, Institut d'études fédéralistes, Pavia 1988.
 - Mario ALBERTINI, *L'Etat national*, Lyon 1978.
 - Denis DE ROUGEMONT, *L'Etat-nation contre l'Europe*, revue CADMOS, Genève, 1984.
3. C'est également l'avis de *The Economist* qui débute son recueil prospectif «Le monde en 1993» sur «Feu l'Etat-Nation».
4. Ricardo PETRELLA dirige la cellule FAST (prospective et évaluation de la science et de la technologie) de la Commission européenne. Lire notamment de R. PETRELLA:
 - *La mondialisation de la technologie et de l'économie*, revue *Futuribles*, Paris, septembre 1989.
 - *Pax triadica*, *Le Monde diplomatique*, Paris, novembre 1992.
5. Il faut faire attention à cette tentation de reproduire la logique nationaliste à l'échelon européen à laquelle succombent même des fédéralistes européens! Le philosophe Jean-Marc FERRY (qui se situe dans une filiation philosophique avec HABERMAS) a particulièrement mis en garde contre cette logique nationaliste supranationale; ses analyses sur la notion d'identité postnationale sont sans doute ce qu'on a écrit de plus fécond sur l'identité politique de l'Europe. Voir notamment:
 - *Pertinence du post-national*, revue *Esprit*, Paris novembre 1991.
 - *Discussion sur l'Europe* (avec Paul THIBAUD), Calmann-Lévy, Paris 1992.

THE NEW FEDERALIST 5-6/92



Le Monde • Mardi 26 janvier 1993 •

SCHEMA DE PROGRAMME D'ACTION DE L'UEF POUR LES ANNEES 1993-1994

**Texte présenté par le Président de l'UEF
au Bureau Exécutif d'Edimbourg comme base
de discussion pour le prochain Comité Fédéral**

Au cours des deux prochaines années l'UEF sera engagée sur plusieurs fronts. Il va de soi qu'il n'est pas possible de détailler toutes les actions qu'elle va entreprendre au niveau de ses articulations nationales. L'UEF regroupe treize mouvements nationaux qui ont leurs propres activités, tout en oeuvrant dans le cadre de la stratégie générale élaborée par les organes européens. Il serait tout à fait impossible d'en faire l'inventaire. Les indications qui suivent concernent uniquement les actions à propos desquelles l'UEF compte s'engager dans sa dimension européenne, même si l'une ou l'autre de ces actions se déroulent dans un seul pays.

1. Une première ligne d'action aura comme but d'exercer le maximum de pression sur le gouvernement et le Parlement britannique pour que le Traité de Maastricht soit ratifié le plus rapidement possible. Cette pression sera exercée par une série de débats publics d'explication, l'élaboration de brochures, l'envoi organisé de lettres aux députés, etc.

2. Il s'agira ensuite, en s'appuyant sur la situation critique de l'économie européenne, de faire pression sur tous les gouvernements et les Parlements de la Communauté, et en particulier sur ceux des pays plus riches, pour que la Commission soit dotée des moyens nécessaires pour réaliser les buts envisagés dans le Traité de Maastricht et pour mener au niveau européen les politiques "néo-keynesiennes" nécessaires pour relancer l'économie européenne dans son ensemble. L'UEF a déjà organisé dans cette optique un colloque à Bruxelles le 9-10 octobre 1992 sur le "Paquet Delors 2". Elle compte répéter ce type d'initiative dans la plupart des pays de la Communauté pour sensibiliser au problème les classes politiques nationales.

3. L'UEF estime que les turbulences récentes et encore en cours sur les marchés des devises montrent que le Système Monétaire Européen ne pourra durer dans sa forme actuelle jusqu'aux dates de 1997, voire 1999, prévues par le Traité de Maastricht comme dates-limites pour le passage à la troisième phase de l'Union économique et monétaire. Elle soutient l'idée qu'on avance la date du passage à la troisième phase, même si ce passage devait être accompli par un nombre d'Etats ne comprenant qu'une partie des pays membres de la Communauté (notamment l'Allemagne, la France et les pays du Bénélux). L'UEF se manifestera auprès des gouvernements et des Parlements nationaux, ainsi qu'auprès du Parlement Européen, pour appuyer cette idée et organisera des colloques dans le but de démontrer que cette décision s'impose si l'on ne veut pas que l'Europe tombe dans le chaos monétaire; et qu'elle serait profitable aussi aux pays qui dans un premier temps resteraient en dehors de l'Union.

4. En 1993 tombe le 50ème anniversaire de la fondation du Movimento Federalista Europeo, section italienne de l'UEF. Il s'agit d'un événement qui aura un rayonnement européen à cause du fait que la fondation du Mouvement se produisit en 1943 à Milan sur l'initiative d'Altiero Spinelli. Il s'agira donc

d'une occasion importante, qui permettra à l'UEF d'organiser un grand colloque auquel convier de très importantes personnalités de la politique européenne, en commençant par le Président Delors, pour discuter les objectifs auxquels Altiero Spinelli a consacré sa vie, notamment ceux de la reconnaissance du rôle constituant du Parlement Européen et de l'actualisation du Projet de Traité de 1984.

5. En vue de l'échéance décisive de l'élection européenne de 1994, l'UEF compte proposer au Mouvement Européen International l'organisation en commun d'un Congrès de l'Europe consacré au rôle des partis dans la construction de l'Europe et aux tâches du Parlement Européen dans la prochaine législature. Ce congrès devrait s'inspirer dans sa formule aux précédents de Bruxelles en 1984 et de La Haye en 1988.

6. L'UEF reçoit de plus en plus de sollicitations à partir des pays de l'Europe centrale et orientale pour y fonder des sections nationales. Cela s'est déjà passé en Hongrie où existe une section active de l'UEF. Mais en Pologne, en Tchécoslovaquie et même en Russie plusieurs groupes d'hommes et de femmes sincèrement fédéralistes demandent qu'on les aide à s'organiser pour adhérer ensuite, à plein titre ou comme membres associés, à l'UEF. L'UEF, qui a déjà réalisé un important séminaire le 25-27 septembre à Bratislava, se propose de réagir à ces sollicitations en organisant d'autres séminaires, en promouvant des rencontres avec la présence de quelques-uns des dirigeants de l'organisation internationale et en procurant du matériel dans les langues de ces pays.

7. La campagne référendaire en France a mis en lumière l'existence d'un malaise diffus dans l'opinion publique vis-à-vis des institutions européennes, perçues par plusieurs comme bureaucratiques et éloignées des citoyens. Il s'agit d'un état d'esprit qui en partie a été entretenu à dessein par des hommes politiques voulant l'exploiter pour des fins de politique intérieure, mais qui a son fondement principal dans le déficit démocratique de la Communauté. A ce malaise s'accompagne une sensibilité accrue à l'égard des thèmes du fédéralisme et de la démocratie dans la Communauté. Il s'agit du reste d'une tension qui se manifeste à l'intérieur même du Traité de Maastricht, où les gouvernements ont ressenti la nécessité d'établir la citoyenneté européenne tout en refusant de lui donner un sens par la dénégation aux citoyens européens du droit primordial lié à la citoyenneté: celui de décider démocratiquement, par l'entremise de leurs représentants, la forme, la composition et les pouvoirs de leur gouvernement.

En considération de cet état d'esprit, qui est présent partout, l'UEF se propose de lancer une grande campagne permanente, destinée à durer tant que le but de la reconnaissance du pouvoir constituant du Parlement Européen n'est pas reconnu, ayant pour objectif de sensibiliser les citoyens européens aux contenus démocratiques de l'idée de citoyenneté et de les informer sur les limites de la structure institutionnelle de la Communauté et sur la signification du fédéralisme.

Cette campagne, dont les instruments sont en cours d'élaboration, devrait se développer par la constitution de Comités pour la défense des droits démocratiques des citoyens

européens auxquels tous les citoyens intéressés seraient invités à adhérer. Ces comités organiseraient l'envoi par le public, par des institutions et des associations, d'un grand nombre de pétitions au Parlement Européen lui demandant de s'ériger en défenseur des droits des citoyens européens et revendiquant avec force son pouvoir constituant. En même temps, ils s'adresseraient aux partis politiques en les sensibilisant sur la nécessité de s'engager à fond sur le thème de l'unité fédérale de l'Europe, donnant de cette manière au Parlement Européen le poids politique dont maintenant il manque. Les militants fédéralistes mèneraient cette campagne aussi dans les rues, de manière à rendre leur présence si visible que possible. La récolte d'adhésions aux comités et de signatures sous les pétitions sera accompagnée de la distribution de tracts illustrant les finalités de la Campagne et de brochures sur l'idée de citoyenneté et ses implications, le rôle constituant du Parlement Européen, le contenu d'une constitution fédérale européenne, la démocratie dans le cadre de l'Union, la signification du principe de subsidiarité, etc.

Bientôt les élections législatives !

Indépendamment des sujets franco-français, les candidats devront affirmer leur volonté -ou non- de poursuivre la construction européenne.

D'ailleurs les problèmes internes peuvent être liés à la construction européenne : reprise économique, stabilité monétaire, immigration, intervention militaire dans le cadre du respect des droits de l'Homme, etc.

Les militants européens ne peuvent pas rester "les deux pieds dans le même sabot". Il leur faut prendre part à cette campagne ; ce sera le moment d'interpeller les candidats, de leur poser des questions sur leur action au cours de la législature qui prend fin et surtout de connaître leurs intentions.

Européens, si nous croyons encore aux thèses qui nous ont réunis, c'est le moment de le faire savoir ! Sortons de notre "Tour d'ivoire" et manifestons-nous pour défendre les vraies questions de la fin de ce siècle. Nous le pouvons à tous les niveaux auxquels nous nous trouvons, et nous serons encore plus efficaces si nous le faisons dans le cadre d'une association, l'U.E.F. par exemple.

René Cassier

D'autres le disent...

"NOS PROVINCES CORSETÉES PAR UN ÉTAT CENTRALISATEUR NE SONT PAS BIEN PARTIES EN EUROPE"

Mais où va donc se nicher l'autonomisme ? Voilà que la revue mensuelle économique "CAPITAL" publie un dossier choc dans son numéro de juin 1992, sur le thème : "Europe : les régions françaises sont-elles dans la course ? ", où l'on peut lire des propos qui sentent le soufre pour les tenants du vieux jacobinisme français. Dressant, dans le premier article, les quatre handicaps de nos régions, les auteurs dénoncent la décentralisation inachevée en ces termes :

" Les régions puissantes (mis à part la France) se trouvent dans des systèmes fédéralistes bien organisés, Belgique, Italie, Espagne ou Allemagne."

" Si leurs budgets (des régions françaises) ont été multipliés par onze en dix ans, les capacités

d'intervention des régions restent faibles... Ainsi les moyens financiers de l'Aquitaine s'avèrent douze fois inférieurs à ceux de son voisin méridional, le Pays Basque " et " La seule Generalitat de Catalogne, avec un budget de 65 milliards de francs, dépasse d'environ 16 milliards l'ENSEMBLE des ressources dont disposent nos Conseils Régionaux ".

"A quelques mois de l'Europe, nos collectivités territoriales, qui souffrent déjà d'un cruel manque de compétences et de moyens, vont devoir affronter des entités régionales européennes aussi puissantes que la Generalitat catalane ou que les Landers allemands, avec un pouvoir émiétté et l'obligation dans l'avenir, de négocier chaque dossier pied à pied."

OCCITÀNIA

" Autre point qui risque de ne pas jouer en notre faveur, l'absence d'identité régionale forte ".

On lira encore cette information révélatrice : le Land de Nord-Westphalie dispose à lui seul, pour subventionner ses entreprises et attirer les investisseurs, de trois fois plus d'argent que toutes nos régions réunies ! Dans l'ensemble, un bon dossier du journal "CAPITAL", dix pages bourrées de chiffres et de données économiques qui méritent d'être lues de près et conservées précieusement. De véritables munitions pour un argumentaire autonomiste et aussi la preuve que le jacobinisme commence sérieusement à peser chez de nombreux décideurs français.

LA DECLARATION DU PRESIDENT DE L'UEF

Les résultats du Conseil Européen d'Edimbourg doivent être salués avec soulagement par tous ceux qui ont à cœur l'unification de l'Europe. A Edimbourg on a évité une crise qui aurait plongé la Communauté dans le chaos et les forces politiques et sociales de ses pays membres dans le désarroi, et qui aurait accentué le sentiment de déception des citoyens à l'égard des institutions communautaires.

Il faut remarquer néanmoins que, si les résultats d'Edimbourg ne marquent pas un pas en arrière, il ne marquent pas non plus un pas en avant: tous les problèmes ouverts sont restés tels, à commencer par celui de l'unification monétaire, en passant par celui de l'augmentation des ressources mises à la disposition de la Communauté, jusqu'à celui de la démocratisation des institutions communautaires et de leur efficacité.

Les décisions d'Edimbourg n'ont pas supprimé les causes qui ont mis récemment en danger l'existence du Système monétaire Européen. Celui-ci ne pourra durer dans sa forme actuelle jusqu'aux dates de 1997, voire 1999, prévues par le Traité de Maastricht comme dates-limites pour le début de la troisième phase de l'Union économique et monétaire. L'exigence reste donc intacte d'avancer à une date très rapprochée le passage à la troisième phase, même si ce passage devait être accompli par un nombre d'Etats ne comprenant qu'une partie des pays membres de la Communauté (notamment l'Allemagne, la France et les pays du Bénélux).

L'accord budgétaire a dégagé des ressources insuffisantes pour faire face aux obligations naissant de Maastricht et pour relancer l'économie européenne. Ces ressources, en outre, seront mises à la disposition de la Communauté avec un retard qui les rendra inutiles comme moyen pour faire face à la crise économique et pour faciliter le processus de convergence en vue de la réalisation de l'UEM.

La difficulté avec laquelle le compromis d'Edimbourg a été atteint montre avec une évidence absolue que la Communauté ne pourra survivre longtemps avec le système actuel de prise des décisions, dont la lourdeur deviendra insupportable avec l'admission de nouveaux membres. Même une fois les ratifications complétées, l'Europe de Maastricht ne sera ni suffisamment forte ni suffisamment démocratique pour supporter sans se défaire le choc de son élargissement. Ce n'est que par un saut de qualité décisif, consistant en l'adoption d'une *constitution démocratique et fédérale*, que l'Europe pourra faire face au défi de l'heure, même si cette décision devait être prise, dans un premier temps, dans un cadre plus restreint que celui des Douze.

Francesco Rossolillo

Bruxelles, 15 décembre 1992.

Sommaire

Les cahiers de doléances	page 2
Hoover - Grunding	page 3
Le non suisse au référendum européen	page 4
De l'Union et de la coopération confédérale	page 5
Une Italie unie dans une Europe unie	page 6
Ludo Dierickx sanctionné	page 7
Identités nationales et Citoyenneté européenne	page 8
Schéma de programme d'action de l'UEF (1993-1994)	page 10

FORMATION EUROPEENNE : MALETTE PEDAGOGIQUE

Quelques mois après le débat sur le Traité d'Union Européenne, les citoyens sont-ils mieux informés sur les enjeux de la Construction européenne ?

Plus que jamais, il est nécessaire que chacun connaisse l'histoire de la Communauté et ses objectifs, à l'heure de la montée des nationalismes et d'un certain "Nouvel Ordre Mondial".

Pour cela, dans chacune de nos communes, il est indispensable d'informer nos concitoyens afin que chacun puisse jouer son rôle de citoyen européen.

Le Conseil des Communes et Régions d'Europe a mis au point une "Malette Pédagogique" permettant de faire des exposés sur la Communauté Européenne.

Pour toute information, contactez Albert Gordiani, CCRE, 26 rue Sala - 69002 LYON - Tél : 78.37.19.75

ABONNEMENT

NOM Prénom
Adresse

NORMAL : 50F

MILITANT : 100F

SOUTIEN : 500F

- Chèque à l'ordre de "Presse Fédéraliste" 26 rue Sala - 69002 LYON
- C.C.P. 2490 82 P LYON. (N° supplémentaires sur simple demande)

Ce journal vous a intéressé - SOUTENEZ-LE ! DIFFUSEZ-LE AUTOUR DE VOUS